



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 25 mai 2021, à 17h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M^{me} Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M^{me} Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M^{me} Lise Roy, conseillère (téléconférence)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

... La greffière a dressé un certificat de convocation à la présente séance, lequel est déposé aux archives.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

210525-E-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point suivant:

« Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme la conseillère, Josée Bissonnette, se retire considérant ses liens familiaux avec le propriétaire du lot 4 759 846 cadastre du Québec.

210525-E-2

Acquisition du lot 4 759 846 cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que BLT Lapointe & associés inc., en sa qualité de syndic autorisé en insolvabilité à la faillite de 9362-6018 Québec inc. a sollicité des appels d'offres pour l'achat du lot 4 759 846 cadastre du Québec d'une superficie de 3 744.5 mètres carré;

CONSIDÉRANT que le 20 avril 2021, la Ville de Boucherville a déposé une offre non conditionnelle au montant de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette offre a été approuvée du syndic autorisé en insolvabilité et des inspecteurs le 13 mai 2021;

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville acquière le lot 4 759 846 cadastre du Québec de BLT Lapointe & associés inc. en qualité de syndic autorisé en insolvabilité dans l'affaire de la faillite de 9362-6018 Québec inc au montant de 1 200 000 \$ plus les taxes et droits applicables.
2. D'approprier la somme de 1 200 000 \$ plus taxes applicables à même le fonds vert.
3. De confirmer que la greffière est autorisée à signer la confirmation de l'offre d'achat daté du 13 mai 2021.
4. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous documents relatifs à l'acte d'acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Bissonnette reprend son siège.

210525-E-3

**Appel de projets de soutien financier aux municipalités
- Les saines habitudes de vie : pour une santé globale
des personnes âgées dans le contexte de pandémie -
Implantation d'un nouveau jardin communautaire au
parc Bertrand-Lesage**

CONSIDÉRANT que grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la *Politique gouvernementale de prévention en santé* (PGPS), en raison du contexte d'urgence actuel de la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, l'*Appel de projets*

de soutien financier aux municipalités vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

Il est proposé d'autoriser le directeur de la Direction des saines habitudes de vie, des sports et des équipements sportifs ou un chef de service de cette direction, à signer au nom de la Ville de Boucherville tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de l'*Appel de projets de soutien financier aux municipalités - Les saines habitudes de vie : pour une santé globale des personnes âgées dans le contexte de pandémie* pour le projet d'implantation d'un nouveau jardin communautaire au parc Bertrand-Lesage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210525-E-4

Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

CONSIDÉRANT qu'une modification a été apportée à la longueur de la conduite à réhabiliter;

Il est proposé que :

1. La Ville de Boucherville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
2. La Ville de Boucherville s'engage à être la seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec, de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU.
3. La Ville de Boucherville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

4. La Ville de Boucherville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.
5. La Ville de Boucherville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.
6. Le maire de la Ville de Boucherville soit autorisé à signer le protocole d'entente en lien avec cette demande.
7. Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

210525-E-5

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 17 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière